



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 11 avril 2017
19 heures 00

NGM/CC

N° 002130

Intercommunalité -
Approbation du
règlement intérieur de
Roquefure.

Affiché le :

Le mardi 11 avril 2017 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 5 avril 2017, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe)

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Isabelle MORARD-PONTET est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL), au titre de sa compétence Politique du logement et du cadre de vie, déclarant l'intérêt communautaire, a en charge l'élaboration d'une politique de l'habitat afin de définir les priorités et de répondre aux besoins en logements sur le territoire et aux enjeux de sédentarisation des gens du voyage par la mise en place de toute action nécessaire.

Ainsi la CCPAL a en charge la gestion de 15 emplacements situés sur le site de Roquefure à Apt, appelés Roquefure 2, pour lesquels un règlement intérieur de l'aire d'accueil pour gens du voyage sédentarisés a été actualisé par délibération communautaire en date du 19 janvier 2017.

Considérant que la Ville d'Apt garde la compétence de la gestion du site appelé Roquefure 1

Considérant qu'il convient d'harmoniser les règles d'occupation des deux sites, Madame le Maire propose à l'assemblée le projet de règlement ci-joint applicable aux sites de Roquefure 1 et 2.

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

Approuve le projet de règlement intérieur ci-annexé applicable aux personnes résidant sur le site de Roquefure.

Autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire et à faire appliquer ledit règlement.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Dominique SANTONI**